

## Règlement de la foire

1. Seuls seront admis les exposants qui sont inscrits au répertoire des métiers, à la maison des artistes, à l'URSSAF ou auto-entrepreneur et qui fourniront un justificatif récent.
2. Tout participant devra être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et fournir ce document lors de l'envoi de votre candidature.
3. Il vous est demandé l'envoi de 3 photos de vos objets réalisés dont 1 de stand. Celles-ci devront être de bonne qualité afin de permettre à la commission de faire son choix. Les documents fournis pourront être utilisés dans les supports de communication de la manifestation.
4. Ne sont admis sur le marché que des objets en terre réalisés entièrement par le céramiste, par des techniques telles que sculptures, objets utilitaires ou décoratifs. Aucun revendeur ne sera toléré ni solde !!.  
Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant les heures d'ouverture du marché.
5. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vols ou de détériorations occasionnées sur le stand par les intempéries ou toute autre circonstance.
6. Le paiement du stand vaut acceptation implicite du règlement de la foire.
7. En cas de désistement 2 mois avant la manifestation, sauf cas particulier, aucun remboursement ne sera effectué.
8. Afin d'assurer une variété et un renouvellement des exposants la participation est limitée à 3 années consécutives maximum. Une période de 1 année sans participation sera nécessaire avant de pouvoir renouveler sa candidature.
9. Le comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas renouveler la 2<sup>ème</sup> année de participation d'un exposant. La priorité est de mettre en valeur le travail de chacun, de préserver un équilibre harmonieux de l'ensemble du marché et de garder un esprit convivial.
10. Chaque artiste est sollicité pour participer au concours de la plus belle pièce plébiscitée par le public. Cette création doit évoquer le thème de l'année choisi par l'Association. Les trois premiers recevront un lot qui est redéfini chaque année. La pièce qui aura gagné la première place sera gardé et exposé par l'association l'Oulo contre paiement, le budget redéfini chaque année,
11. En fin de marché l'Association vous demandera de communiquer d'une façon anonyme sur un document standard votre chiffre d'affaire de la journée pour effectuer une moyenne.